L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DES ANNONCES JUDICIAIRES:—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 29 JUIN 1846.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISSE.
No. 81, rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la Campagne, deux fois par semaine, une année d'avance 5
Chacune se pourra donner sa souscription, sans donner avec par avert. une semaine avant l'expiration.
ANNONCES.—Une piastre par chaque dix lignes, pour chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cent. pour chaque insertion subséquente. Aucun avis ne pourra être inséré pour moins d'une piastre, pour chaque langue.
LES ANNONCES qui ne portent pas de durée de l'insertion seront publiées pendant un mois, et devront être payées en conséquence de cette disposition.
Le privilège des souscripteurs aux avis est limité aux annonces qui ne sortent pas de la ligne de leurs affaires Commerciales.

OFFICIEL.

☞ AVIS est par le présent donné qu'un contrat a été passé entre le soussigné et MM. Magne & Weisse, propriétaires de la gazette L'ABEILLE, pour la publication pendant l'année prochaine (1846) de tous les avis désignés dans l'Acte du 16 mars 1843, au prix de UNE PIASTRE pour chaque cent mot, par chaque publication et d'une chaque insertion.
Nouvelle-Orléans, 27 décembre 1845.
Wm. DE BUYS, Trésorier de l'Etat.
ROBT. C. NICHOLAS, Sec. d'Etat.

POUR LES ATTAKAPAS.—Le beau et fort bateau du marchant 87 MARYLAND, capt. [illegible], reçoit du fret et des passagers pour St Martin ville et partira [illegible] prochain, 30 courant, à midi précis. Il prendra du fret et des passagers pour St Martinville, à Nouvelle-Ibérie, Franklin, Centreville, Patterson, Pont de Sarradere Provost et tous les points intermédiaires. Pour de plus amples détails, s'adresser à bord ou à
JOHN HALL, No 1, Front Levee, ou à
P. J. PAVY & Co.
27 juin

PAQUEBOT POUR LE BAYOU SARAH.—L'arrangement suivant a été arrêté entre les capitaines des vapeurs CLINTON et BELLE CREOLE, pour le reste de l'été.
Le CLINTON, capitaine Baird, partira de la Nouvelle-Orléans, tous les mercredis et samedis à dix heures A. M., et le Belle Creole, le samedi et se rendra jusqu'au Fort Adams, à l'entrée du Bayou Sara pour la Nouvelle-Orléans, tous les samedis à dix heures A. M.
La BELLE CREOLE, capitaine J. M. Scott, partira de la Nouvelle-Orléans pour le Bayou Sara tous les dimanches à dix heures A. M. et le dimanche de retour ira jusqu'à la Pointe Coupée et Tunica. En revenant s'arrêtera à la Rivière Sarah et ventilera à dix heures A. M.
22 juin

Le vapeur Brilliant vendu.
Le bel et rapide vapeur BRILLIANT, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
JOHN HALL,
No 1, Front Levee.

Pour Mandeville, Madisonville et Covington.
PAQUEBOT RÉGULIER
Le bel et rapide vapeur SUTTON, capitaine J. W. Hall, commencera son service de Mandeville et Madisonville, le lundi 15 courant, et Covington le mardi suivant, et les Dimanches, tous les dimanches, à dix heures A. M. et partira de Mandeville le dimanche à six heures et de Madisonville le lundi à sept heures du matin.
Pour fret ou passage, s'adresser à
J. T. BERCIER & Co. Agents,
A l'Entrepôt.

BUREAU DU REGISTRE ET D'ENTREPRISE, No. 62, Neuville Levee, Nouvelle-Orléans.
Le soussigné informe les propriétaires de navires et les marchands qu'il a pris des bureaux ci-dessus, où il se tiendra journellement, pendant les heures de bureau, pour les affaires de son office, et qu'il est prêt à recevoir les ordres et les commandes qui lui seront adressés, et à y répondre promptement et avec exactitude.
Il est aussi en position de procurer des hommes de mer, et de prendre charge de navires et de les y employer.
Les navires qui seront consignés à lui, pourront compter sur une prompte et exacte attention à leurs affaires.
Les navires qui seront consignés à lui, pourront compter sur une prompte et exacte attention à leurs affaires.
Les navires qui seront consignés à lui, pourront compter sur une prompte et exacte attention à leurs affaires.
ROBERT MURPHY.
No 62, Neuville Levee.

PAQUEBOT POUR LA PORT ROYAL.—Le nouveau et rapide vapeur FLAME, capitaine Dunn, [illegible] pour Port Royal, Caroline du Sud, et Savannah, Géorgie, [illegible] pendant toute la saison prochaine, [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
HEAD & LANDRY
[illegible] Levee.

POUR NEW-YORK.—Le bel et rapide vapeur MARY, capitaine [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord du bateau, ou à
J. W. STANTON & Co.
Entrepôt Magasins et Lafayette

POUR NEW-YORK.—Cette semaine [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
JAMES E. WARDELL
[illegible] Levee.

POUR LA HAVANE.—Le brick [illegible] capitaine [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord du brick, ou à
TROBIGIOS & LAMPIRE
26, Neuville Levee.

POUR LE HAVRE.—Passage sûrtout [illegible] HAVE BRIAND capitaine [illegible] partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à
A. G. MOLIER, 90 rue St Louis.

POUR LIVERPOOL.—Le navire DALMATIA, [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LIVERPOOL.—Le navire [illegible] en DEVONSHIRE, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire [illegible] de première classe AMULET, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Passage seulement [illegible] du cabler et de première classe [illegible] partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR GENES.—Le navire CLARA, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE,
93 Commune.

POUR TRIESTE.—Le navire MOZART, capitaine [illegible] partira sous peu. Pour passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

POUR LONDRES.—Le navire PRAMALLY, capitaine Wilson, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à
L. H. GALE, 93 Commune.

☞ Le navire ST MARY, capitaine Foster, de New-York, est maintenant en déchargement en face le marché [illegible] Les consignataires sont requis de prendre [illegible] sur la Levee, faute de quoi les seront [illegible] à leurs risques et dépens.
J. W. STANTON & Co.
Entrepôt Magasins et Lafayette

☞ Pour le BAYOU SARA.—Le vapeur CLINTON partira [illegible] 10 heures du matin, pour le Bayou Sara et Port Adams.
W. H. AVERY.

☞ Le [illegible] CLIFTON, capitaine Jinger, [illegible] New-York, est maintenant en déchargement en face [illegible] Les consignataires voudront bien prendre [illegible] sur la Levee, faute de quoi les seront [illegible] à leurs risques et dépens.
J. E. WOODRUFF,
du Camp.

LIBRAIRIE.—Librairie Classique, Française, Anglaise et Allemande, [illegible] Chantier [illegible] Le soussigné informe les [illegible] qu'il vient de recevoir [illegible] de SIX PIASTRES par [illegible] THIBAUX [illegible] DU BOIS DE PARIS, [illegible] Ils seront vendus au tarif [illegible] Il tient aussi [illegible] Rendre [illegible] de port à la Nouvelle-Orléans.
29 juin

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS
Le 18 juin 1846
CONFORMÉMENT à la résolution qui vient d'être adoptée par le Conseil de la Municipalité, No. 1, dans ses séances du jeudi et du mardi, 9 et 14 courant, avant et pendant [illegible] qu'une élection de quatre aldermen pour représenter le premier, deuxième, troisième et quatrième district dans le Conseil de la dite Municipalité No. 1, aura lieu mardi 23 du courant, de neuf heures du matin, à trois heures de l'après-midi, aux lieux ci-dessous, savoir:
Dans le premier district—Pour un Alderman en remplacement de M. Lucien Hermann démissionnaire—Au cafe de la rue Canal, entre Chartres et Levee.
Inspecteurs: MM. N. Richard et A. Phillips Wm. Barbain secrétaire.
Dans le second district—Pour un Alderman en remplacement de M. E. Forstall démissionnaire—Au cafe de la ville, à l'embouchure des rues St. Pierre et de Chartres.
Inspecteurs: MM. B. Vanasdell et J. Dubuc, G. Jacques, secrétaire.
Dans le troisième district—Pour un Alderman en remplacement de M. Auguste Brunet démissionnaire—Au cafe de Jh. Salasses, rue d'Orleans, entre Royale et Bourbon.
Inspecteurs: MM. Victor Johnston et J. C. Ogier, Octavi Grigy secrétaire.
Dans le quatrième district—Pour un Alderman, en remplacement de M. Fr. Correspondée démissionnaire—A la maison Pompe, rue de l'Hopital, entre Royale et Bourbon.
Inspecteurs—MM. John Wallace et Jh. St. Cyr, Jules Sedille, secrétaire.
29 juin
A. D. CROSSMAN, Maire

CIGARES—700,000 des marques Uguas, Figaro, Evidencia, Cabana, Habana, Bos, Tacon, Iberia, Victoria, Alhambra, Rosario, Oasis, Bon Harmonia, Indias, F. Gloty y Co., Pepin, Elegantes, Sultana Constancia et autres, qualités assorties, en magasin et à vendre par
17 juin B. WALLACE, 66, Commune

CIGARES—Un million 675,000 [illegible] de la Havane, [illegible] Regalias, Imperiales, Cabanas, Habanos, Organdores, des marques exquises, Lafayette, Don Hernando, Regalias, Regenda Marina, [illegible] Habanos, Atala, La Dichosa, Indias, Isla, Cabanas, Organdores, Corona, Tres Palmas, Urraca, Isla, Cabanas, Reserva, Conja, Emperatriz de Rusia, C. Cubas, [illegible] Habanos, Bolsa, Isla Cubana, Europa, Indias, Regalias, R. R. Habana, La Marseille, Emperadores, Bucaiagos, Pomadulce, Luna, Diana, Aurora, La Superiores, La Lentina, La Deseada, Sublimante, la Alemana, en magasin et à vendre par
J. M. CABALLERO,
27 juin 27 Gally Levee

A VENDRE POUR CAUSE DE DÉPART—Une belle [illegible] Cook Landing, [illegible] Pour [illegible] propriétaire, qui se trouve dans une [illegible] S'adresser pour [illegible]
29 juin—6

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 29 JUIN 1846.

ELECTION. Aujourd'hui ont lieu des élections spéciales dans le 1er, le 2nd, le 3e et le 4e district de cette Municipalité, pour nommer, quatre Aldermen en remplacement de ceux qui ont donné récemment leur démission. Plusieurs candidats sont sur les rangs dans chaque district; mais il ne sera point difficile aux Electeurs de choisir le plus digne. La seule chose que nous leur recommandons, c'est de ne point manquer d'aller exercer leur droit de vote. Il est important que les sièges vacants soient remplis par des hommes qui comprennent sérieusement leur mandat et qui soient en état de suggérer au Conseil des mesures utiles pour l'administration de cette Municipalité.

AVOCAT DE DISTRICT.—Ainsi qu'on le verra par la liste de nominations que nous donnons aujourd'hui, M. Th. J. DURANT, en ce moment Sénateur de l'Etat pour la ville de la Nouvelle Orléans, a été nommé avocat de district, en remplacement de S. W. Downs, qui a donné sa démission. Cette nomination créera une vacance de plus au Sénat.

☞ Rien de nouveau de Washington, ou du moins rien qui soit relatif au Traité d'Orégon. Nous serons probablement encore quelques jours avant de rien avoir d'officiel; mais les renseignements que nous avons reçu et mentionnés successivement paraissent confirmés de tout point. La paix est à l'ordre du jour. Nous profitons de l'absence des nouvelles de Washington pour donner avec quelque développement celles d'Europe qui, de leur côté aussi, sont à la paix.

☞ Nos lecteurs trouveront dans la partie anglaise de notre feuille de ce jour, la liste générale des navires partis ou en charge pour ce port: il y a eu 102 du Nord, et 25 d'Europe.

NEW-YORK.—Une grande assemblée a eu lieu à New-York, dans Constitution-Hall, le 18 courant. Elle a été fort nombreuse et fort pleine d'enthousiasme; elle avait d'abord pour but de désigner à la candidature présidentielle le Général TAYLOR; mais par un revirement plein de convenance, elle s'est contentée d'exprimer sa reconnaissance et son admiration pour le héros de Palo-Alto et de Resaca de la Palmas. Nous applaudissons sincèrement à la tournure qu'a prise cette assemblée. Il est parfaitement inutile de désigner à l'avance le Général Taylor à l'animadversion d'un pouvoir qui a l'ambition de se continuer pour un second terme. Il vaut mieux attendre, ne prendre aucun engagement, et laisser au guerrier toute la latitude nécessaire pour accomplir noblement la tâche qui lui sera sans doute imposée. Nous l'avons déjà dit: il sera temps de s'occuper l'année prochaine de la question présidentielle.

TEXAS.—Le vapeur *New-York* nous a apporté nos journaux de Galveston jusqu'au 26 courant: ils ne contiennent rien d'important relativement à l'armée. On paraît croire qu'elle se mettra le 10 juillet en marche vers Monterey.

Le *New-York* a remorqué jusqu'en mer la corvette texienne *Austin* qui va subir des réparations à Pensacola, pour entrer ensuite dans la marine des Etats-Unis. Il *Alabama* avait touché lundi dernier à Galveston et y avait déposé les aménagements d'un dépôt de munitions qui doit être formé au Robinson's Ferry, sur la rivière Trinity. Il a ensuite continué sa route pour Brazos Santiago. Les "Rush Rifles" compagnie texienne, est parti le 22 courant sur la goélette Alert pour le siège de la guerre. Les vapeurs Troy, Pamela et Potomac étaient à Galveston le 23. Le dernier de ces bateaux a à bord les "Games Rangers." Le major Fauntleroy a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à San Antonio avec la compagnie du dragons qu'il commande.

Il paraît d'après le *Telegraph* de Houston du 10, que les indiens Comanches ont fait une irruption dans les habitations mexicaines aux environs de Laredo, où plusieurs Mexicains et pris d'assez fortes sommes. Les Mexicains n'étaient nullement sur leurs gardes.

TRAITÉ D'ORÉGON.—La correspondance de l'*Impartial* de Baltimore dit que le vote pour la ratification du traité d'Orégon a eu lieu de la manière suivante:

Oui—MM. Archer, Ashley, Bagby, Benton, Berrien, Barrow, Calhoun, Chalmers, Th. Clayton, J. M. Clayton, Colquitt, Corwin, Crittenden, Davis, Dayton, Dix, Evans, Greene, Hannegan, Huntington, Houston, Johnson du Maryland, Johnson de la Louisiane, Lewis, McDuffie, Mangum, Miller, Morehead, Niles, Pearce, Pennybacker, Phelps, Rusk, Sevier, Simmons, Speight, Turney, Upham, Webster, Woodbridge, Yulee—41 voix.

Non—MM. Allen, Atherton, Atchison, Breese, Bright, Cass, Cameron, Dickinson, Fairfield, Hannegan, Jennes, Semple, Sturgeon, Westcott.—14 voix.

Absent Jarnegin du Tennessee.

Le Sénat, comme on le voit, se trouvait au grand complet, moins un seul membre.

La correspondance ajoute les observations suivantes: "La ratification du traité aura sans doute lieu promptement de la part de l'Angleterre. Les officiers de la Couronne n'ont ordonné la proposition faite par M. Packenham au président des Etats-Unis que par une seule voix de majorité. Sir Robert Peel, dit-on, aurait aussi combattu cette proposition, mais maintenant il s'était entendu sur ladite proposition avant d'avoir reçu la nouvelle de la guerre du Mexique; et très probablement si cette nouvelle fut arrivée plus tôt, elle aurait compromis le sort de la proposition. Telle est du moins l'opinion de M. McLane".

Droits sur le thé et le café—Le taux du droit que le secrétaire de la trésorerie recommande de frapper sur le thé et le café, est de 20 pour cent sur la valeur. On estime que ce droit produira un revenu annuel de $3,000,000.

NOMINATIONS.—Le Président des Etats-Unis a fait les nominations suivantes, qui ont été approuvées par le Sénat:

Joseph Hall de Boston, agent maritime pour le port de Boston, (Mass.)

Thomas J. Durant, avocat des Etats-Unis pour le district de la Louisiane, agentie du 30 juin 1845, en remplacement de Solomon W. Downs, qui a envoyé sa démission.

J. MacHenry Boyd, du Maryland, secrétaire de la Légation d'Angleterre, en remplacement de Gansworth Melville, décédé.

Joel W. Jones, du district de Colombie, garde magasin.

Richard W. Commins, du Missouri, agent pour les indiens au Fort Leavenworth.

HAVANE.—Par l'arrivée du brick le *Pierre Soulé*, capitaine Delvaille, nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 22 courant. Ils ne contiennent rien de véritablement intéressant; ils ne sont remplis que de détails sur la guerre du Mexique, détails déjà usés pour nos lecteurs. Le marché au sucre était calme; les prix allaient de 5 à 6 réaux pour le sucre brun et jaune; de 6 1/2 à 10 réaux pour le sucre blanc. Le café était rare, et se cotait de 6 à 6 3/4 les cent livres pour des qualités inférieures.

Chronique Locale.

(*Communiqué.*)

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.
PRESENT L'HON. TH. MCCALEB.

H. R. Grandmont demandant un writ d'habeas corpus. { T. W. Collins & Thomas H. Lewis, avocats pour le demandeur.

Moise, avocat de District.

Cette affaire a occupé la Cour pendant toute la journée de samedi.

Le demandeur maintenant qu'il a été illégalement arrêté et qu'il est maintenant, sans aucune cause valable, détenu par M. Rufier qui se qualifie du titre de 1er lieutenant de la 4e compagnie du Bataillon d'Artillerie, commandé par le major Gaitje.

Le demandeur allègue en outre que le dit Bataillon d'Artillerie n'a pas été régulièrement enrôlé. Que le Président des Etats-Unis a seul le droit d'appeler la milice en service actif sous les ordres de l'autorité fédérale: que l'officier qui a appelé au service, reçu et passé en revue le dit corps d'artillerie, l'a fait sans ordre, sans autorité: que sa conduite a été désapprouvée par le gouvernement et qu'ordre a été donné de licencier tous les volontaires ainsi illégalement enrôlés, à l'exception de ceux qui s'étaient rendus sur le Rio Grande, sous que la légion de St Louis; que pour enrôlement légalement les milices au service des Etats-Unis, et pour rendre leur engagement valable, il faut que les conditions et prescriptions suivantes soient accomplies.

1o. Un appel du Président des Etats-Unis.

2o. Une réquisition faite par le Président sur le gouverneur de l'Etat ou tout autre officier de la milice.

3o. Un ordre de marche à un rendez-vous donné, et que à les milices soient passées en revue et acceptées au service des Etats-Unis.

4o. Enfin qu'elles prêtent serment d'allégeance au gouvernement fédéral. Et que de toutes ces prescriptions et conditions aucune n'a été observée ni exécutée suivant le vœu de la loi.

Au soutien de sa demande le demandeur a introduit les ordres du secrétaire de la guerre au général qui lui ordonnait de se rendre à Washington, pour le mettre en possession de la place de Président de la Chambre, le malfaiteur avait dû apprivoiser les moyens connus seulement de ceux qui veulent attenter à la propriété d'autrui.

"Mardi, un jeune nègre, appartenant à M. C. Tertlou, menait un cheval boire dans le bayou. Pour étancher sa soif, le cheval descendit l'écurie et tomba dans un trou profond, entraînant avec lui son jeune conducteur. Des spectateurs accoururent aussitôt sur le théâtre de l'accident et un ou deux se portèrent à la nage afin de sauver le nègre que les eaux avaient englouti. Toutes ces recherches furent inutiles; trente-six heures après le corps du malheureux nègre a été retrouvé.

"Un vol et une mort violente! Un vol que la chronique funèbre a été riche cette semaine à St-Martin."

CONGRES.

SENAT—Séance du 19 juin 1846.

SENAT—Le bill pour l'établissement d'un système d'entrepôt est mis à l'ordre spécial du jour pour le 24.

La résolution relative aux réclamations des terres de Houma est adoptée par 28 voix contre 19.

Le Sénat se forme en séance exécutive, puis s'ajourne au lundi suivant.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS—La discussion sur le nouveau bill de Tarif continue. Les systèmes protecteurs et de libre commerce sont soutenus successivement avec une grande habileté.

20 juin 1846.

LE SENAT ne siège point.

A la Chambre, la discussion du Tarif occupe presque toute la séance et ne fait point un pas vers le résultat définitif.

EUROPE.

Arrivée du Caledonia.

Le paquebot à vapeur Caledonia, parti de Liverpoolle 4 courant, est entré à Boston le 18 à 2 heures de l'après-midi; il nous apporte des dates de Liverpool du 4, de Londres du 3 et de Paris du 2. La poste nous reçoit nos journaux français du 31 mai seulement.

Les nouvelles que nous apporte cet arrivage sont d'une haute importance, bien qu'elles ne comprennent guères que quatre jours. On savait formellement en Angleterre et en France le commencement de nos hostilités avec le Mexique, et l'annonce seule de ce fait avait causé une profonde sensation. En Angleterre, la rupture n'avait point soulevé de sentiments hostiles comme on pouvait s'y attendre; et la seule pensée du gouvernement anglais aurait été tout d'abord, si les renseignements sont exacts, d'offrir sa médiation. Le bruit courait que le retour du général Armstrong avait traité cette intervention. L'*European Times* dit à ce sujet:

"Le fait peut être vrai, mais nous ne le croyons pas. Il porte l'invraisemblance sur son front. Mais la cité est le foyer, chaque jour, de mille rumeurs sinistres, que ne pourrait trouver, sur terre, aucune plus pleine d'imagination que les banquiers et les *stockjobbers* de Londres; ils surpassent de beaucoup leurs confrères de Wallstreet, à New-York. Nous serons heureux, pour l'honneur de notre nation, que le fait allégué fut exact. La paix, nous le savons, est un bien que aurait être légèrement sacrifié, mais les Etats-Unis sont très capables de régler leurs différends avec les Mexicains sans intervention: elle ne le sont pas, au service des Etats-Unis, et pour rendre leur engagement valable, il faut que les conditions et prescriptions suivantes soient accomplies.

1o. Un appel du Président des Etats-Unis.

2o. Une réquisition faite par le Président sur le gouverneur de l'Etat ou tout autre officier de la milice.

3o. Un ordre de marche à un rendez-vous donné, et que à les milices soient passées en revue et acceptées au service des Etats-Unis.

4o. Enfin qu'elles prêtent serment d'allégeance au gouvernement fédéral. Et que de toutes ces prescriptions et conditions aucune n'a été observée ni exécutée suivant le vœu de la loi.

Au soutien de sa demande le demandeur a introduit les ordres du secrétaire de la guerre au général qui lui ordonnait de se rendre à Washington, pour le mettre en possession de la place de Président de la Chambre, le malfaiteur avait dû apprivoiser les moyens connus seulement de ceux qui veulent attenter à la propriété d'autrui.

"Mardi, un jeune nègre, appartenant à M. C. Tertlou, menait un cheval boire dans le bayou. Pour étancher sa soif, le cheval descendit l'écurie et tomba dans un trou profond, entraînant avec lui son jeune conducteur. Des spectateurs accoururent aussitôt sur le théâtre de l'accident et un ou deux se portèrent à la nage afin de sauver le nègre que les eaux avaient englouti. Toutes ces recherches furent inutiles; trente-six heures après le corps du malheureux nègre a été retrouvé.

"Un vol et une mort violente! Un vol que la chronique funèbre a été riche cette semaine à St-Martin."

CONGRES.

SENAT—Séance du 19 juin 1846.

SENAT—Le bill pour l'établissement d'un système d'entrepôt est mis à l'ordre spécial du jour pour le 24.

La résolution relative aux réclamations des terres de Houma est adoptée par 28 voix contre 19.

Le Sénat se forme en séance exécutive, puis s'ajourne au lundi suivant.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS—La discussion sur le nouveau bill de Tarif continue. Les systèmes protecteurs et de libre commerce sont soutenus successivement avec une grande habileté.

20 juin 1846.

LE SENAT ne siège point.

A la Chambre, la discussion du Tarif occupe presque toute la séance et ne fait point un pas vers le résultat définitif.

EUROPE.

Arrivée du Caledonia.

Le paquebot à vapeur *New-York* nous a apporté nos journaux de Galveston jusqu'au 26 courant: ils ne contiennent rien d'important relativement à l'armée. On paraît croire qu'elle se mettra le 10 juillet en marche vers Monterey.

Le *New-York* a remorqué jusqu'en mer la corvette texienne *Austin* qui va subir des réparations à Pensacola, pour entrer ensuite dans la marine des Etats-Unis. Il *Alabama* avait touché lundi dernier à Galveston et y avait déposé les aménagements d'un dépôt de munitions qui doit être formé au Robinson's Ferry, sur la rivière Trinity. Il a ensuite continué sa route pour Brazos Santiago. Les "Rush Rifles", compagnie texienne, est parti le 22 courant sur la goélette Alert pour le siège de la guerre. Les vapeurs Troy, Pamela et Potomac étaient à Galveston le 23. Le dernier de ces bateaux a à bord les "Games Rangers." Le major Fauntleroy a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à San Antonio avec la compagnie du dragons qu'il commande.

Il paraît d'après le *Telegraph* de Houston du 10, que les indiens Comanches ont fait une irruption dans les habitations mexicaines aux environs de Laredo, où plusieurs Mexicains et pris d'assez fortes sommes. Les Mexicains n'étaient nullement sur leurs gardes.

TRAITÉ D'ORÉGON.—La correspondance de l'*Impartial* de Baltimore dit que le vote pour la ratification du traité d'Orégon a eu lieu de la manière suivante:

Oui—MM. Archer, Ashley, Bagby, Benton, Berrien, Barrow, Calhoun, Chalmers, Th. Clayton, J. M. Clayton, Colquitt, Corwin, Crittenden, Davis, Dayton, Dix, Evans, Greene, Hannegan, Huntington, Houston, Johnson du Maryland, Johnson de la Louisiane, Lewis, McDuffie, Mangum, Miller, Morehead, Niles, Pearce, Pennybacker, Phelps, Rusk, Sevier, Simmons, Speight, Turney, Upham, Webster, Woodbridge, Yulee—41 voix.

Non—MM. Allen, Atherton, Atchison, Breese, Bright, Cass, Cameron, Dickinson, Fairfield, Hannegan, Jennes, Semple, Sturgeon, Westcott.—14 voix.

Absent Jarnegin du Tennessee.

Le Sénat, comme on le voit, se trouvait au grand complet, moins un seul membre.

La correspondance ajoute les observations suivantes: "La ratification du traité aura sans doute lieu promptement de la part de l'Angleterre. Les officiers de la Couronne n'ont ordonné la proposition faite par M. Packenham au président des Etats-Unis que par une seule voix de majorité. Sir Robert Peel, dit-on, aurait aussi combattu cette proposition, mais maintenant il s'était entendu sur ladite proposition avant d'avoir reçu la nouvelle de la guerre du Mexique; et très probablement si cette nouvelle fut arrivée plus tôt, elle aurait compromis le sort de la proposition. Telle est du moins l'opinion de M. McLane".

Droits sur le thé et le café—Le taux du droit que le secrétaire de la trésorerie recommande de frapper sur le thé et le café, est de 20 pour cent sur la valeur. On estime que ce droit produira un revenu annuel de $3,000,000.

NOMINATIONS.—Le Président des Etats-Unis a fait les nominations suivantes, qui ont été approuvées par le Sénat:

Joseph Hall de Boston, agent maritime pour le port de Boston, (Mass.)

Thomas J. Durant, avocat des Etats-Unis pour le district de la Louisiane, agentie du 30 juin 1845, en remplacement de Solomon W. Downs, qui a envoyé sa démission.

J. MacHenry Boyd, du Maryland, secrétaire de la Légation d'Angleterre, en remplacement de Gansworth Melville, décédé.

Joel W. Jones, du district de Colombie, garde magasin.

Richard W. Commins, du Missouri, agent pour les indiens au Fort Leavenworth.

HAVANE.—Par l'arrivée du brick le *Pierre Soulé*, capitaine Delvaille, nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 22 courant. Ils ne contiennent rien de véritablement intéressant; ils ne sont remplis que de détails sur la guerre du Mexique, détails déjà usés pour nos lecteurs. Le marché au sucre était calme; les prix allaient de 5 à 6 réaux pour le sucre brun et jaune; de 6 1/2 à 10 réaux pour le sucre blanc. Le café était rare, et se cotait de 6 à 6 3/4 les cent livres pour des qualités inférieures.

Chronique Locale.

(*Communiqué.*)

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.
PRESENT L'HON. TH. MCCALEB.

H. R. Grandmont demandant un writ d'habeas corpus. { T. W. Collins & Thomas H. Lewis, avocats pour le demandeur.

Moise, avocat de District.

Cette affaire a occupé la Cour pendant toute la journée de samedi.

Le demandeur maintenant qu'il a été illégalement arrêté et qu'il est maintenant, sans aucune cause valable, détenu par M. Rufier qui se qualifie du titre de 1er lieutenant de la 4e compagnie du Bataillon d'Artillerie, commandé par le major Gaitje.

Le demandeur allègue en outre que le dit Bataillon d'Artillerie n'a pas été régulièrement enrôlé. Que le Président des Etats-Unis a seul le droit d'appeler la milice en service actif sous les ordres de l'autorité fédérale: que l'officier qui a appelé au service, reçu et passé en revue le dit corps d'artillerie, l'a fait sans ordre, sans autorité: que sa conduite a été désapprouvée par le gouvernement et qu'ordre a été donné de licencier tous les volontaires ainsi illégalement enrôlés, à l'exception de ceux qui s'étaient rendus sur le Rio Grande, sous que la légion de St Louis; que pour enrôlement légalement les milices au service des Etats-Unis, et pour rendre leur engagement valable, il faut que les conditions et prescriptions suivantes soient accomplies.

1o. Un appel du Président des Etats-Unis.

2o. Une réquisition faite par le Président sur le gouverneur de l'Etat ou tout autre officier de la milice.

3o. Un ordre de marche à un rendez-vous donné, et que à les milices soient passées en revue et acceptées au service des Etats-Unis.

4o. Enfin qu'elles prêtent serment d'allégeance au gouvernement fédéral. Et que de toutes ces prescriptions et conditions aucune n'a été observée ni exécutée suivant le vœu de la loi.

Au soutien de sa demande le demandeur a introduit les ordres du secrétaire de la guerre au général qui lui ordonnait de se rendre à Washington, pour le mettre en possession de la place de Président de la Chambre, le malfaiteur avait dû apprivoiser les moyens connus seulement de ceux qui veulent attenter à la propriété d'autrui.

"Mardi, un jeune nègre, appartenant à M. C. Tertlou, menait un cheval boire dans le bayou. Pour étancher sa soif, le cheval descendit l'écurie et tomba dans un trou profond, entraînant avec lui son jeune conducteur. Des spectateurs accoururent aussitôt sur le théâtre de l'accident et un ou deux se portèrent à la nage afin de sauver le nègre que les eaux avaient englouti. Toutes ces recherches furent inutiles; trente-six heures après le corps du malheureux nègre a été retrouvé.

"Un vol et une mort violente! Un vol que la chronique funèbre a été riche cette semaine à St-Martin."

CONGRES.

SENAT—Séance du 19 juin 1846.

SENAT—Le bill pour l'établissement d'un système d'entrepôt est mis à l'ordre spécial du jour pour le 24.

La résolution relative aux réclamations des terres de Houma est adoptée par 28 voix contre 19.

Le Sénat se forme en séance exécutive, puis s'ajourne au lundi suivant.

CHAMBRE DES REPRESENTANTS—La discussion sur le nouveau bill de Tarif continue. Les systèmes protecteurs et de libre commerce sont soutenus successivement avec une grande habileté.

20 juin 1846.

LE SENAT ne siège point.

A la Chambre, la discussion du Tarif occupe presque toute la séance et ne fait point un pas vers le résultat définitif.

EUROPE.

Arrivée du Caledonia.

Le paquebot à vapeur *New-York* nous a apporté nos journaux de Galveston jusqu'au 26 courant: ils ne contiennent rien d'important relativement à l'armée. On paraît croire qu'elle se mettra le 10 juillet en marche vers Monterey.

Le *New-York* a remorqué jusqu'en mer la corvette texienne *Austin* qui va subir des réparations à Pensacola, pour entrer ensuite dans la marine des Etats-Unis. Il *Alabama* avait touché lundi dernier à Galveston et y avait déposé les aménagements d'un dépôt de munitions qui doit être formé au Robinson's Ferry, sur la rivière Trinity. Il a ensuite continué sa route pour Brazos Santiago. Les "Rush Rifles", compagnie texienne, est parti le 22 courant sur la goélette Alert pour le siège de la guerre. Les vapeurs Troy, Pamela et Potomac étaient à Galveston le 23. Le dernier de ces bateaux a à bord les "Games Rangers." Le major Fauntleroy a reçu l'ordre de se rendre immédiatement à San Antonio avec la compagnie du dragons qu'il commande.

Il paraît d'après le *Telegraph* de Houston du 10, que les indiens Comanches ont fait une irruption dans les habitations mexicaines aux environs de Laredo, où plusieurs Mexicains et pris d'assez fortes sommes. Les Mexicains n'étaient nullement sur leurs gardes.

TRAITÉ D'ORÉGON.—La correspondance de l'*Impartial* de Baltimore dit que le vote pour la ratification du traité d'Orégon a eu lieu de la manière suivante:

Oui—MM. Archer, Ashley, Bagby, Benton, Berrien, Barrow, Calhoun, Chalmers, Th. Clayton, J. M. Clayton, Colquitt, Corwin, Crittenden, Davis, Dayton, Dix, Evans, Greene, Hannegan, Huntington, Houston, Johnson du Maryland, Johnson de la Louisiane, Lewis, McDuffie, Mangum, Miller, Morehead, Niles, Pearce, Pennybacker, Phelps, Rusk, Sevier, Simmons, Speight, Turney, Upham, Webster, Woodbridge, Yulee—41 voix.

Non—MM. Allen, Atherton, Atchison, Breese, Bright, Cass, Cameron, Dickinson, Fairfield, Hannegan, Jennes, Semple, Sturgeon, Westcott.—14 voix.

Absent Jarnegin du Tennessee.

Le Sénat, comme on le voit, se trouvait au grand complet, moins un seul membre.

La correspondance ajoute les observations suivantes: "La ratification du traité aura sans doute lieu promptement de la part de l'Angleterre. Les officiers de la Couronne n'ont ordonné la proposition faite par M. Packenham au président des Etats-Unis que par une seule voix de majorité. Sir Robert Peel, dit-on, aurait aussi combattu cette proposition, mais maintenant il s'était entendu sur ladite proposition avant d'avoir reçu la nouvelle de la guerre du Mexique; et très probablement si cette nouvelle fut arrivée plus tôt, elle aurait compromis le sort de la proposition. Telle est du moins l'opinion de M. McLane".

Droits sur le thé et le café—Le taux du droit que le secrétaire de la trésorerie recommande de frapper sur le thé et le café, est de 20 pour cent sur la valeur. On estime que ce droit produira un revenu annuel de $3,000,000.

NOMINATIONS.—Le Président des Etats-Unis a fait les nominations suivantes, qui ont été approuvées par le Sénat:

Joseph Hall de Boston, agent maritime pour le port de Boston, (Mass.)

Thomas J. Durant, avocat des Etats-Unis pour le district de la Louisiane, agentie du 30 juin 1845, en remplacement de Solomon W. Downs, qui a envoyé sa démission.

J. MacHenry Boyd, du Maryland, secrétaire de la Légation d'Angleterre, en remplacement de Gansworth Melville, décédé.

Joel W. Jones, du district de Colombie, garde magasin.

Richard W. Commins, du Missouri, agent pour les indiens au Fort Leavenworth.

HAVANE.—Par l'arrivée du brick le *Pierre Soulé*, capitaine Delvaille, nous avons reçu nos journaux de la Havane jusqu'au 22 courant. Ils ne contiennent rien de véritablement intéressant; ils ne sont remplis que de détails sur la guerre du Mexique, détails déjà usés pour nos lecteurs. Le marché au sucre était calme; les prix allaient de 5 à 6 réaux pour le sucre brun et jaune; de 6 1/2 à 10 réaux pour le sucre blanc. Le café était rare, et se cotait de 6 à 6 3/4 les cent livres pour des qualités inférieures.

Chronique Locale.

(*Communiqué.*)

COUR DE DISTRICT DES ETATS-UNIS.
PRESENT L'HON. TH. MCCALEB.

H. R. Grandmont demandant un writ d'habeas corpus. { T. W. Collins & Thomas H. Lewis, avocats pour le demandeur.

Moise, avocat de District.

Cette affaire a occupé la Cour pendant toute la journée de sam